

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 317 – 20/05/2024

Vérifiez régulièrement les infos sur
notre site Internet villeysec.fr

Le respect des règles de vie en collectivité - Suite

Peu importe l'heure du jour, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage

- si l'auteur du bruit a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures pour y remédier,
- si le bruit est répétitif ou intensif ou s'il dure dans le temps.

Il peut s'agir du bruit causé par :

- un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cris, talons, chants, fêtes...)
- une chose (instrument de musique, chaîne Hi-Fi, téléviseur, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)
- un animal (abolements ...)

Les nuisances liées aux odeurs (barbecues, ordures, fumier...) ou visuelles (par exemple : gêne causée par une installation) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Merci de votre implication pour le respect de tous



Communauté de Communes Terres Toulouises - CC2T

Samedi 8 juin 2024, la Communauté de Communes Terres Toulouises sort de ses murs et vous propose une journée inédite "Les Coulisses de la Com' Com'".

Ateliers, stands d'information, visites du centre aquatique, du parc solaire, de la chaufferie, balade nature et animations pour toute la famille... Venez découvrir votre communauté de communes côté coulisses et rencontrer les forces vives qui l'animent.

Buvette et restauration sur place.

Programme sur <https://www.terrestouloises.com/wp-content/uploads/2024/05/Programme-8-juin.pdf>

Plus d'informations sur <https://www.terrestouloises.com/les-coulisses-de-la-com-com/>

Samedi 8 JUIN 2024 de 10h à 18h

LES COULISSES
de la Com' Com'

Habitant(e)s du territoire,
venez-nous rencontrer !

ESPACE DU GÉNIE
ÉCROUVES

ANIMATIONS
ATELIERS
VISITES GUIDÉES
SORTIES NATURE
Buvette et restauration

Prévention des escroqueries - Faux courriel

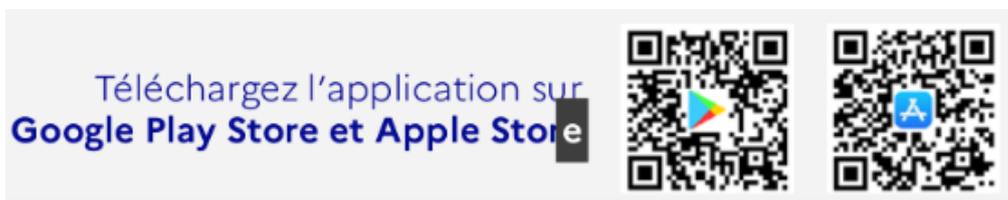
Vous avez reçu un mail de la Gendarmerie, Police ou Europol, contenant une convocation pour des faits de consultation et de partage de contenus pornographique ou pédopornographiques ? Il s'agit d'une escroquerie dont le but est de vous inciter à payer une amende ou de transmettre vos informations personnelles. La Gendarmerie ou la Police Nationales ne demandent jamais de paiement ni de données personnelles par courriel. De même, les convocations officielles vous invitent à vous présenter soit dans une brigade, soit dans un commissariat.

Quelques conseils :

- Ne payer pas.
- Examinez attentivement l'adresse email de l'expéditeur: les communications officielles proviennent d'adresses gouvernementales, sécurisées et vérifiables.
- Ne cliquez pas sur les liens associés au message.
- Ne téléchargez pas de pièces jointes suspectes.
- Ne répondez pas aux emails.
- Effectuez un signalement sur www.cybermalveillance.gouv.fr

En cas de doute, contactez votre brigade locale en composant le 17.

N'hésitez pas à télécharger et diffuser l'application Ma Sécurité à vos contacts afin de recevoir également ces messages de prévention sur vos mobiles.



Enquête publique SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

La révision du SCoT a été engagée début 2020. Après quatre années de travaux associant les élus locaux des 434 communes et 13 intercommunalités concernées, les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, chambres consulaires...), les acteurs socioprofessionnels et les citoyens, les élus du syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine ont établi les orientations d'aménagement et de développement de ce grand bassin de vie sud meurthe-et-mosellan pour les 20 prochaines années. Le projet du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle (SCoTSud54) a été arrêté à l'unanimité lors du comité syndical du 16 décembre 2023, Depuis, les collectivités et personnes publiques associées au projet ont été consultées pour rendre un avis sur ce projet.

L'enquête publique constitue la dernière grande étape de concertation sur la révision du SCoT, durant laquelle tous les citoyens et acteurs socioprofessionnels du territoire sont invités à prendre connaissance du document et à exprimer leur point de vue.

Déroulement de l'enquête publique

Du 27 mai au 26 juin prochains, les 3 commissaires enquêteurs désignés par le Tribunal administratif pour constituer la commission d'enquête publique, vont organiser 26 permanences dans 13 lieux

différents pour accueillir le public et recevoir toutes les remarques, observations et propositions sur le projet de SCoT révisé.

Le dossier d'enquête publique est disponible sur le site internet de la Multipole

<https://www.nancysudlorraine.fr/fr/arret-du-scot.html>

un registre dématérialisé sera mis en ligne

www.registredemat.fr/revisionscot54

et des registres papiers seront mis à disposition du public aux sièges des 13 établissements publics de coopération intercommunale concernés et au siège du Syndicat mixte de la Multipole.

Le rapport de la commission d'enquête et ses conclusions motivées seront ensuite publiés et tenus à disposition du public.

A l'issue de l'enquête, le projet de révision du SCoT Sud54, pourra éventuellement être modifié et devra être approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine avant d'entrer en vigueur.

Ce qu'il faut retenir du projet de SCoT révisé

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique qui fixe des orientations et règles communes en matière d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. Il exprime le projet politique partagé des intercommunalités composant le Sud Meurthe-et-Moselle et intègre et facilite la mise en œuvre des normes nationales et régionales en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle définit un projet de territoire qui s'organise autour de trois axes stratégiques :

- accélérer les transitions écologiques et climatiques : pour une Multipole plus sobre et plus résiliente,
- garantir les équilibres et les complémentarités territoriales : pour une Multipole coopérative et attractive,
- renforcer la qualité de vie : pour une Multipole au service de la santé et du bien-être de ses habitants.

Ce projet se décline en prescrivant des orientations et objectifs avec lesquels les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU et PLUi) devront être compatibles, notamment en matière de :

- sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols,
- politique de l'habitat et maîtrise du développement résidentiel,
- organisation des activités économiques et des zones d'activités,
- localisation et conditions d'implantation des commerces,
- protection de la biodiversité et des paysages,
- conditions de développement des énergies renouvelables.

Parmi les principaux engagements du projet de SCoT révisé :

- promouvoir un nouveau modèle d'aménagement qui réduit les consommations énergétiques et l'artificialisation des sols (-50% d'ici fin 2030 par rapport à la décennie précédente) et protège les ressources naturelles et le patrimoine environnemental et paysager,
- encourager un développement résidentiel plus qualitatif, en s'appuyant sur les espaces déjà urbanisés (bâties vacants, friches...) et en adaptant l'habitat à l'évolution des modes de vie,

- soutenir un développement économique plus équilibré, en optimisant l'offre foncière et en valorisant les transitions comme opportunité de création d'activités et d'emploi,
- construire un système de déplacement durable qui offre une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle,
- organiser la stratégie de déploiement des énergies renouvelables en tenant compte des enjeux paysagers, de biodiversité et d'autonomie alimentaire,
- préserver les ressources agricoles et forestières du territoire et organiser le développement des filières alimentaires locales
- améliorer la qualité de vie et la santé des habitants par un urbanisme plus qualitatif, adapté aux changements climatiques, qui donne plus de place à la biodiversité en ville et limite l'exposition des populations aux risques
- organiser une offre de services minimale accessible à tous en quinze minutes en valorisant les complémentarités entre villes, bourgs et villages.

La Multipole : de quoi s'agit-il ?

Pour mémoire, la Multipole Nancy Sud Lorraine est un établissement public (syndicat mixte) regroupant les 13 intercommunalités du sud de la Meurthe-et-Moselle et concernant plus de 560 000 habitants (Métropole du Grand Nancy, CC Terres toulouses, CC du Territoire de Lunéville à Baccarat, CC du Bassin de Pont-à-Mousson, CC du Bassin de Pompey, CC Moselle et Madon, CC Pays du Sel et Vermois, CC Seille et Grand Couronné, CC Meurthe-Mortagne-Moselle, CC Pays du Saintois, CC de Vezouze-en-Piémont, CC Pays de Colombey et Sud Toulinois, CC Pays du Sânon).

Espace de dialogue et de solidarités entre territoires urbains, périurbains et ruraux, la Multipole a pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Elle permet également d'organiser des coopérations entre territoires et coordonner des politiques locales en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de développement économique, d'énergie et d'alimentation.

La « Multipole » est une appellation qui exprime à la fois la dynamique « métropolitaine » de cet espace de vie sud meurthe-et-mosellan et sa dimension « multipolaire » gage d'équilibre et de complémentarités (entre l'agglomération nancéenne, les villes moyennes de Lunéville, Pont-à-Mousson et Toul, les bassins périurbains de Pompey, Neuves-Maisons et Dombasle-Saint-Nicolas, la quinzaine de bourgs urbains et ruraux et l'ensemble des villages qui composent le territoire).



Lutte contre le moustique-tigre - Dispositif 2024

Depuis le 1er janvier 2020, l'ARS organise la surveillance entomologique conformément aux dispositions du décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles qui a modifié de manière notable la réglementation relative à la lutte anti-vectorielle.

Pour répondre à ces objectifs de surveillance, l'ARS Grand Est a retenu en 2024, le groupement ALTOPICTUS-FREDON pour le département de Meurthe-et-Moselle à la suite d'une procédure de marché public.

Le programme de surveillance a pour but de suivre la dynamique des populations de vecteurs afin :

- d'éviter de nouvelles implantations lorsque cela est réalisable, notamment de moustiques vecteurs du genre *Aedes*,

- de détecter l'introduction de nouvelles espèces vectrices sur le territoire, notamment au niveau des points d'entrée au sens du Règlement Sanitaire International (RSI) (ports, aéroports...),
- d'éclairer la décision d'intervention autour des cas humains importés, en évitant les interventions inutiles dans les lieux où le moustique vecteur n'est pas implanté.

La surveillance entomologique repose sur deux piliers que sont la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs et l'analyse des signalements de particuliers.

Nous comptons sur les signalements citoyens pour suivre l'évolution de la colonisation de ce moustique.

Vous constituez un relais important dans la prévention et la lutte contre l'implantation du moustique tigre.

Lien du portail officiel de signalement : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Pour votre bonne information, le département compte désormais 3 villes colonisées par le moustique-tigre : Nancy, Seichamps et Pulnoy.

Pour en savoir plus sur le dispositif de surveillance et les conseils pour lutter contre la prolifération du moustique tigre :

- Accueil Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-maladies-vectorielles>
- Page d'actualité : [Moustique tigre : quelles actions pour limiter sa progression en Grand Est ? | Agence régionale de santé Grand Est \(sante.fr\)](#)

Participez à la surveillance du moustique tigre

Limiter la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !

- Il est très petit : 5 mm.
- Il est noir avec des rayures blanches.
- Il pique durant la journée.
- Sa piqûre est douloureuse.

Vous pensez avoir vu un moustique tigre? Signalez sa présence sur www.signalement-moustique.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ars



La femelle moustique tigre pond environ **100 œufs** par ponte. Au contact de l'eau, ces œufs donnent des larves.

C'EST LÀ QU'IL FAUT AGIR...

Partout, supprimons l'eau des récipients !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m !

Le moustique tigre qui vous pique est né à proximité de chez vous, sur votre balcon, votre terrasse, dans votre jardin ou votre quartier.

Pour pondre ses œufs, il n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... Alors coupons l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Des gestes simples pour éviter sa prolifération



NEUTRALISONS

Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver.

En rangeant à l'abri de la pluie les jouets d'enfant, les seaux, les arrosoirs, les outils de jardinage...

En vidant, au moins après chaque pluie, les coupelles de pots de fleurs (ou en les remplissant de sable), les plis de bâches, les pieds de parasols, les décorations de jardin...

En éliminant les petits récipients inutilisés, les encombrants, les pneus usagés (ou en les remplissant de terre)...



VÉRIFIONS

Vérifions le bon écoulement des eaux et nettoyons régulièrement les gouttières, regards d'eau de pluie, rigoles ouvertes ou couvertes de grilles, bondes et siphons d'évacuation d'eau...



COUVRONS

Couvrons avec un voile ou une moustiquaire et de sorte que le moustique ne puisse y avoir accès, les réservoirs d'eau, les récupérateurs d'eau de pluie, les bidons et fûts devant rester dehors.

Plus d'informations sur le site de l'ARS :
www.grand-est.ars.sante.fr



Graphisme : Laureline Leconte - Photos : iStockphoto - ARS Grand Est - Juin 2021



A noter



6 Jours du Toulais

Etape à Villey le Sec le dimanche matin 23 juin.

Prudence rue de la Gare et rue du Francalet ce jour-là !

et retrouvez toutes nos infos sur le site villeylesec.fr